



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 11 mars 2024, les règlements suivants :

- Règlement numéro 24-1057 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 09-590 (Plan directeur d'aménagement et de développement);
- Règlement numéro 24-1058 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;
- Règlement numéro 24-1059 modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592;
- Règlement numéro 24-1060 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 09-601;
- Règlement numéro 24-1061 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603.

Ces règlements sont entrés en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard par la MRC de La Jacques-Cartier le 21 mars 2024.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 22^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte